

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

SITUATION DES BANQUES

Le rapport des banques incorporées pour le mois de septembre est absolument remarquable au point de vue de la circulation des billets des banques qui jamais auparavant n'avait atteint un chiffre aussi élevé et n'avait pas encore, croyons-nous, présenté une augmentation aussi notable d'un mois à l'autre. La circulation a atteint \$69,831,000 contre \$63,796,000 pour le mois correspondant de l'an dernier et présente un gain de \$7,334,000 sur celle du mois d'août. La mise en mouvement des récoltes nouvelles a nécessité un mouvement de fonds plus considérable, en raison de l'importance de ces récoltes et de la rapidité avec laquelle elles ont été, cette année, sur le marché. Il n'y a pas de doute que les producteurs ont été tentés de réaliser dans la crainte que les prix ne se maintiennent pas à un niveau aussi haut que ceux offerts dès le début, surtout pour les blés. Ce mouvement s'est encore accentué au début d'octobre et, pour peu que la température continue à permettre des transports faciles, il faut s'attendre à une nouvelle augmentation du chiffre de la circulation pendant le mois en cours.

Néanmoins la circulation rentre assez facilement, si nous en jugeons par l'augmentation des dépôts qui s'élève à \$6,093,000 pour les dépôts canadiens. Les dépôts remboursables à l'étranger ont, au contraire, diminué de \$2,000,000.

Les banques évidemment ne craignent pas d'être prises au dépourvu malgré les énormes récoltes à mouvoir, puisqu'elles continuent à faire des prêts à demande. Il nous semble que, si elles avaient la moindre crainte à cet égard, elles ne feraient plus d'avances sur titres qu'elles devraient ensuite ramener au risque de démoraliser le marché. Nos banques sont essentiellement prudentes et conservatrices et leur intérêt

bien compris est qu'aucune espèce de perturbation ne vienne enrayer la bonne marche des affaires.

Les prêts courants et escomptes ont, pendant le mois de septembre, augmenté de \$5,570,000 pour ceux consentis au Canada et de \$1,715,000 pour ceux faits à l'étranger.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 août et au 30 septembre 1905 :

	PASSIF	
	31 août 1905	30 septembre 1905
Capital versé	\$83,017,104	\$83,416,049
Reserves	57,020,468	57,098,426
Circulation	\$62,497,433	\$69,831,259
Dépôts du Gouv. Fédéral	2,406,770	3,721,328
Dépôts des gouvernements provinciaux	7,156,192	7,620,666
Dép. du public remb. à demande	140,733,488	141,228,177
Dép. du public remb. après avis	340,453,284	316,232,119
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada	52,567,794	50,505,691
Emprunts à d'autres banques en Canada	119,391	361,890
Dépôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada	1,819,190	1,966,864
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre	6,558,683	5,924,838
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger	1,875,391	2,577,990
Autre passif	13,157,494	11,872,454
	\$632,874,487	\$643,923,351
	ACTIF	
Espèces	\$19,612,983	\$19,467,981
Billets fédéraux	38,235,297	38,734,128
Dépôts en garantie de circulation	3,410,334	3,410,334
Billets et chèques sur autres banques	20,697,176	21,641,810
Prêts à d'autres banques en Canada garantis	119,150	164,418
Dépôts et bal. dans d'autres banq. en Canada	6,220,195	6,857,118
Bal. dues par agences et autres banq. en Angl.	9,614,609	12,178,826
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étrang.	21,022,862	22,414,377
Obligations des gouvernements	8,735,059	8,777,701
Obligations des municipalités	19,130,612	19,320,602
Obligations actions et autres valeurs mobilières	40,750,072	40,918,673
Prêts à demande remb. en Canada	41,522,543	45,914,453
Prêts à demande remb. ailleurs	58,976,531	58,639,592
Prêts cour. en Canada	437,410,914	443,011,879
Prêts courants ailleurs	25,745,356	27,460,465
Prêts au Gouv. Fédéral		
Prêts aux gouvernements provinciaux	1,358,164	1,345,491
Créances en souffrance	1,907,160	2,008,935
Immeubles	788,490	643,165
Hypothèques	528,298	528,948
Imm. occupés par banq.	10,632,222	10,914,023
Autre actif	9,568,861	10,651,978
	\$782,127,427	\$795,235,045

L'INSPECTION OBLIGATOIRE DES PEaux

Il y a deux courants d'opinion bien prononcés parmi les bouchers au sujet de l'inspection obligatoire des peaux. Tandis que les uns déclarent vouloir s'en tenir à l'inspection facultative, d'autres, au contraire, voudraient que, par une loi, l'inspection fût rendue obligatoire dans toute l'étendue de la Puissance.

Il est curieux de constater cette divergence d'opinions parmi les bouchers de Montréal, quand on sait que tous, sans exception, font inspecter leurs peaux alors que rien ne les y oblige.

S'ils font inspecter leurs peaux, sans que rien les y contraigne, c'est qu'ils trouvent des avantages réels à l'inspection.

La vérité est que les peaux inspectées à Montréal se vendent à un prix plus élevé que celles du dehors non inspectées et que celles inspectées dans d'autres villes du Canada.

De ce fait, les partisans de l'inspection facultative tirent la conclusion que, si les peaux inspectées dans d'autres villes obtiennent un prix moindre que celles inspectées à Montréal, c'est que l'inspection n'y est pas aussi rigoureuse que dans cette dernière ville.

C'est donc moins à l'inspection en elle-même qu'aux capacités et à l'honnêteté de l'inspecteur qu'ont recours les bouchers de Montréal en faisant inspecter leurs peaux.

C'est ce que nous disent ceux qui s'opposent à l'inspection obligatoire et ils ajoutent que, satisfaits de la situation actuelle, ils n'ont aucun intérêt à ce qu'elle change. Qu'est-ce que leur vaudrait de plus que ce qu'ils ont actuellement l'inspection rendue obligatoire?

Rien, sinon que, s'il arrivait un changement d'inspecteur et que cet inspecteur n'eût pas la compétence voulue, les bouchers perdraient plus qu'ils ne gagneraient à l'inspection forcée. Si